

3. LICENCIÉS NON-COMPÉTITEURS PRATIQUANT LA DISCIPLINE A TITRE DE LOISIR (y COMPRIS LES DIRIGEANTS ENCORE ACTIFS):

MASCULINS		FÉMININS	
	Nombre		Nombre
Total:		Total:	

4. LICENCIÉS EXCLUSIVEMENT DIRIGEANTS:

MASCULINS		FÉMININS	
Catégorie	Nombre	Catégorie	Nombre
Dirigeants licenciés		Dirigeants licenciés	
Arbitres et juges		Arbitres et juges	
Entraîneurs		Entraîneurs	
Total:		Total:	

5. TOTAL GÉNÉRAL DES LICENCIÉS:

MASCULINS		FÉMININS		TOTAL GÉNÉRAL
Total:		Total:		

N.B. Chaque membre licencié ne peut figurer que dans une des rubriques 2 à 4. Dans la rubrique « licenciés actifs » ne sont à inscrire que les sportifs licenciés qui participent régulièrement aux compétitions officielles de la fédération.

B. FORMATION DES CADRES TECHNIQUES ET ADMINISTRATIFS

1) ORGANISATION DE COURS OU DE STAGES POUR ENTRAINEURS/MONITEURS:				
Dates	Spécification des cours et stages	Noms des chargés de cours	Organisateur Fédération/ENEPS	Nombre de participants

2) ORGANISATION DE COURS OU DE STAGES POUR ARBITRES/JUGES:				
Dates	Spécification des cours et stages	Noms des chargés de cours	Organisateur Fédération/ENEPS	Nombres de participants

3) ORGANISATION DE COURS OU DE STAGES POUR DIRIGEANTS ADMINISTRATIFS:				
Dates	Spécification des cours et stages	Noms des chargés de cours	Organisateur Fédération/ENEPS	Nombres de participants

N.B. Les formations organisées régulièrement tous les ans ne sont pas à émerger. Il s'agit d'indiquer des efforts fédéraux spécifiques dans l'intérêt des formations des cadres techniques et administratifs.

C. ÉVÉNEMENTS D'ENVERGURE ORGANISÉS AU LUXEMBOURG ET PARTICIPATIONS INTERNATIONALES EXTRAORDINAIRES

1. ORGANISATIONS D'ENVERGURE AU LUXEMBOURG					
Dates	Dénomination	Organisateur	Nombre d'équipes	Nombre de matches ou d'épreuves	Nombre de sportifs

2. PARTICIPATIONS INTERNATIONALES EXTRAORDINAIRES					
Dates	Dénomination	Organisateur	Nombre d'équipes	Nombre de matches ou des épreuves	Nombre de sportifs

N.B. Il s'agit d'énumérer dans la rubrique 1) les organisations d'envergure qui dépassent le cadre normal et qui ne sont pas organisées annuellement, comme par exemple un tournoi de pré-qualification olympique, une finale d'un championnat européen, etc. Les organisations pour lesquelles des sub-sides spéciaux sont prévus au budget ne sont plus à émarginer.

Dans la rubrique 2) Participations internationales extraordinaires, il s'agit de reprendre des événements extraordinaires et non pas les participations annuelles à des championnats européens et mondiaux.

D. SITUATION FINANCIÈRE

RECETTES	
CAPITAL AU 31.12.2017	
1. Cotisations:	
a. Membres licenciés:	
b. Clubs:	
c. Membres honoraires:	
2. SUBVENTIONS ETATIQUES:	
a. Subsidés ordinaires:	
b. Subsidés extraordinaires:	
3. SUBVENTIONS DU C.O.S.L.:	
4. Championnats:	
5. Coupes:	
6. Tournois:	
7. Rencontres internationales:	
8. Loteries:	
9. Intérêts:	
10. Loyers:	
11. Dons:	
12. Stages et cours:	
a.	
b.	
c.	
d.	
13. Bulletin fédéral:	
14. Fonds d'entraînement:	
a. Contribution étatique:	
b. Contribution du C.O.S.L.:	
c. Contribution des clubs:	
d. Contribution des sportifs:	
e. Autres aides:	
f.	
15. Autres recettes:	
a.	
b.	
c.	
d.	
e.	
f.	
g.	

DÉPENSES	
1. Cotisation à la fédération internationale:	
2. Cotisation au C.O.S.L.:	
3. Local et terrains:	
a. Loyers:	
b. Chauffage, éclairage:	
4. Matériel:	
a. Acquisitions:	
b. Réparations:	
5. Championnats:	
6. Coupes:	
7. Tournois:	
8. Rencontres internationales:	
9. Loteries:	
10. C.S.M.S.:	
11. Stages et cours:	
a.	
b.	
c.	
d.	
e.	
12. Bulletin fédéral:	
13. Fonds d'entraînement:	
a. Salaires/indemnités des entraîneurs:	
b. Frais de déplacement des entraîneurs:	
c. Indemnités/ primes aux joueurs:	
d. Frais de déplacement des sportifs:	
e. Frais de location:	
f.	
14. Frais de secrétariat:	
a. Personnel:	
b. Matériel:	
c.	
d.	
15. Autres dépenses:	
a. Indemnités/jetons de prés. dirigeants:	
b. Publicité:	
c.	

TOTAL DES RECETTES: _____

TOTAL DES DÉPENSES : _____

Boni de l'exercice:	
Mali de l'exercice:	

Avoir au 31.12.2018	
a. Encaisse:	
b. En compte (banque / ccp):	
TOTAL:	

CERTIFIÉ EXACT.

_____, le _____

Le Président (ou son représentant)